

## PV de la réunion du CEP du 29 Avril 2019 à 13h

Présents : G.DeMoyter-Kok, Ch. Vandenwijngaert, Pat.Pinxteren, D.Kok, JP Dehoux

1a-situation de Palette Bleue : Le club signale que ses équipes 1 et 4 vont uniquement s'aligner à la FRBTT et sous le nom de CTT Pal.Bleue. Il demande aussi quels sont les joueurs qu'il peut récupérer.

Malgré que le Règlement (Art.7 -Titre II des Statuts) n'accepte pas qu'un club soit affilié dans deux fédérations gérant la même discipline sportive, mais comme il souhaite garder 3 équipes chez nous, le CEP accepte néanmoins cette situation.

-Les 4 joueurs habituels de l'équipe 1 + ceux ayant un indice supérieur sont « brûlés », sauf le 6 ème.  
-Les 4 joueurs habituels de l'équipe 4 + celui ayant un indice égal, ne peuvent que monter d'équipe, et donc dans ce cas-ci, aller dans une division égale ou supérieure.

1b-situation de Palette Noroit : Le CEP prend acte de l'arrêt de Palette Noroit « en inactivité le temps qu'il faudra », suite à démission de leur comité et parce que personne ne veut reprendre le flambeau.

Le CEP déplore que ce club fondateur de notre provinciale arrête après 54 saisons...

*Les joueurs qui le souhaitent peuvent s'affilier dans un club de la FROTTBF sans demander de transfert.*

1c-Situation de Palette Aurore Tubize : à notre interrogation, le club nous apprend, ce jour, qu'il arrête définitivement ses activités hélas !

### 2- Préparation de l'ordre du jour de l'AG de fin de saison :

-il est demandé à chaque membre du CEP de préparer son rapport annuel des activités et/ou tâches remplies.  
-les documents à remettre sont évoqués (documents « d'inscription en ligne » : trouver autre formule ??),  
-on parlera de l'effectif de la Provinciale + les dble appartenance, le nombre par catégories d'âges, la participation des joueurs de clubs en tournois, les non activités des clubs.

Le bilan général risque d'être négatif, il ne faut pas s'en cacher...

–quelques addendas seront à modifier : suppression de la garantie d'inscription, vainqueurs de 2 tournois NC pour devenir F2, prix victoires : retour ancien calcul.

-il sera bien précisé que le document RGPD est rendu obligatoire et qu'il sera contrôlé lors de l'encodage des feuilles de match. Sans ce document, le joueur perdra ses 4 rencontres.

-Que faire pour redynamiser les tournois ou/et « financer » les tournois ??? C'est plutôt le manque de « mains d'œuvre » qui continue à se faire criant au sein des clubs....

### 3- Les tâches à remplir en cette fin de saison

- les documents d'inscriptions ont été corrigés et seront mis sur le site
- le calcul des mérites sportifs est presque terminé (manque les Victoires + coupes).
- les recherches et achats des trophées sont faits (aller les chercher vers le 20)
- les Infos pour le Palmarès seront communiquées à Myriam (nombre : un seul « au format papier » par club).
- le tour final inter provinces : la liste des joueurs de chaque équipe sera communiquée à nos clubs ainsi qu'à l'organisateur hennuyer (chacun doit avoir disputé au moins 40% de l'interclubs). Amende de 100€ si absence. Chaque club sera prévenu. (St Clément 2 ne saura présenter que 3 joueurs.)
- tournoi Seloncourt : en cours via Chantal et Patricia. La quote-part de la provinciale est fixée.
- situation des documents RGPD : plus de 80% rendus au Brabant !!!! obligatoire pour jouer la saison prochaine.
- les factures de fin de saison seront envoyées aux clubs cette semaine (attente du coût des diminutifs)

4-Les documents d'inscriptions pour la nouvelle saison seront toujours à envoyer chez Geneviève.

-l'envoi des documents peut se faire par email bien entendu...

On se pose cependant la question de savoir « comment éviter ces documents-fichiers « papier » ?? Cela semble pourtant le seul moyen pour le responsable du CEP de pouvoir contrôler l'exactitude des renseignements encodés dans le signalétique. Chaque saison il est constaté énormément d'erreurs...

5- Les dates des activités de nos clubs et de la fédération sont attendues pour les 8 mai par Geneviève.

-la date de notre AG de fin de saison n'est pas encore fixée, ni la date des Doubles du Brabant.

-Le Brabant doit organiser l'AG fédéral en Février et les Demis et finales de coupes fédérales. **Où ????**

6- Le choix des lauréats aux divers Mérites Sportifs et autres :

-pas de classement des critères jeunes car il n'y en a eu qu'un seul de disputé

-champions et titres : Chantal a fait le relevé et nous avons corrigé

-pas de club jubilaire : Noroit 55 (annulé) et Elan 55 ce sera pour l'année prochaine car considérés comme inscrits depuis mai 1965 année officielle de la création de la fédé

-jubilaires individuels : JP a fait le tour de certains clubs concernés : en ordre (une correction à faire)

-la liste paraîtra dans le Lift de Mai, mais sera aussi envoyée aux clubs par précaution

-Mérites interclubs : les points d'inscriptions des clubs en tournois seront divisés par 20 et non par 10 afin d'essayer d'atténuer l'écart entre les « petits » clubs et les « grands ».

7- calcul des indices de fin de saison :

-voir notre signalétique + les points du fédéral pour établir les listes.

-la liste sera envoyée à chaque club en ce début de semaine ; les corrections éventuelles seront demandées aux clubs **pour le 18 mai**

-le CEP sera plus strict pour l'équivalence des joueurs en double appartenance ; il est aussi demandé à tous les clubs d'être plus vigilants pour les nouveaux qui s'inscrivent (ils ne disent pas tous qu'ils jouent autre part) et pour la vraie valeur de ceux qui débutent. Si découverte « d'abus », le CEP les corrigera le plus tôt possible, même si c'est en Octobre !

-des vérifications pour l'équivalence des indices ne se feront qu'à la mi-juin, et encore à la fin août.

8- Nouveau site internet : en arrêt depuis début Février, et sans doute sans suite...

9- Divers

-N°s réservés dans le calendrier interclubs fédéral : accord a été pris avec le Secr.fédéral pour début juillet.

-Affichage Res. et Class des tournois : on envisage de le faire sur 2 colonnes car on ne doit plus les imprimer. Voir avec Nathanaël si cela est possible et si le résultat est satisfaisant.

-Le CEP se montrera attentif quant à l'attitude provocatrice d'un de nos affiliés, mais aucune « plainte » ne nous a encore été soumise.

-Les informations placées sur le site internet de la FATTB sont désormais considérées comme officielles, comme cela l'était auparavant dans le LIFT. On fera le maximum pour que tout soit à jour....

-Une lettre sera envoyée au CEF pour attitude inconvenable du juge-arbitre lors des demis et finales des coupes fédérales à l'égard des clubs du Brabant.

-Le CEP remercie Palette Ry-Ternel pour l'organisation des finales de coupes du Brabant. (Dommage que le responsable du CEP ait oublié les fiches de matchs...).

Fin de la réunion à 16h.

Le rédacteur, JP Dehoux